

**Affichage : le 16/10/2019**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION DES JEUNES SECTION FER REUNION DU 15/10/2019</b></p>
---

**Présents** : MM D DENIS, JC DAGBERT, C GAMBIER, C FOURNIER

Excusés : MM L CHEVALIER, D HARY, P LAVIGNON

**Festival Pitch U13 - Journée du 14/09/2019**

Equipe éliminée pour ne pas avoir effectué les jonglages : BONNINGUES LES ARDRES.

54786.1 AUCHY LES HESDIN/ST JOSSE. Forfait de Auchy les Hesdin. Homologué : AUCHY LES HESDIN 0 – ST JOSSE 3 par forfait. Amende 23€ à Auchy les Hesdin.

54789.1 OSTROHOVE/EQUIHEN. Forfait de Ostrohove. Homologué : OSTROHOVE 0 – EQUIHEN 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Ostrohove.

54782.1 THEROUANNE/SURQUES ESCOEUILLES. Forfait de Théroouanne. Homologué : THEROUANNE 0 – SURQUES ESCOEUILLES 3 par forfait. Amende 23€ à Théroouanne.

54787.1 Homologué : LE PORTEL US 5 - CONTEVILLE WIERRE EFFROY-ST INGLEVERT 4.

**Coupe Côte d'Opale U13 du 21/09/2019 :**

Equipes éliminées pour ne pas avoir effectué les jonglages : LUMBRES B, STE MARIE KERQUE, ST LEONARD B.

54770.1 OSTROHOVE/OUTREAU AS C. Forfait de Ostrohove. Homologué : OSTROHOVE 0 – OUTREAU AS 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Ostrohove.

54776.1 HALLINES B/ST OMER US D (F). Forfait de Saint Omer US D (F). Homologué : HALLINES B 3 - ST OMER US D (F) 0 par forfait. Amende 23€ à St Omer US.

**Coupe Côte d'Opale U11 du 21/09/2019 :**

Equipes éliminées pour ne pas avoir effectué les jonglages : CALAIS CATENA, ST LEONARD.

54798.1 Homologué : ARDRES B 1 – FORT VERT B 0.

54799.1 CAMPAGNE LES GUINES/GUINES ES. Forfait de Guines ES et de Campagne les Guines (article 130-3 des RG). Homologué : CAMPAGNE LES GUINES 0 – GUINES ES 0 par forfait. Amende 23€ à Campagne les Guines et 23€ à Guines ES.

54806.1 ALQUINES B/ST OMER US E. Non envoi de scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Alquines. Homologué : ALQUINES B 0 – ST OMER US E 3 par pénalité. Amende 10€ à Alquines.

54811.1 Homologué : MONTREUIL C 2 – CAMIERS-DANNES 1.

54812.1 FRUGES/BLANGY SUR TERNOISE. Forfait de Blangy sur Ternoise. Homologué : FRUGES 3 – BLANGY SUR TERNOISE 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Blangy sur Ternoise.

54814.1 CONDETTE B/HESDIN ABBE. Forfait de Hesdin Abbé (article 130-3 des RG). Homologué : CONDETTE B 3 – HESDIN ABBE 0 par forfait. Amende 23€ à Hesdin Abbé.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER